

209C1361  
FR0004031763-FS0647

4 novembre 2009

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**COHERIS**

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 4 novembre 2009, la société Alto Invest (6, avenue Charles de Gaulle, Hall B, 78150 Le Chesnay), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2009, le seuil de 10% du capital de la société COHERIS et détenir pour le compte desdits fonds, 610 743 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 10,88% du capital et 8,15% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COHERIS sur le marché.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société COHERIS par la société Alto Invest s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société COHERIS ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Alto Invest n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société COHERIS ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

---

(1) Sur la base d'un capital de 5 613 075 actions représentant 7 495 855 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.